

3^e colloque de l'Observatoire de l'économie du sport

Les marchés du sport à l'international, Business France, Paris, 20 novembre 2019

Conclusion et perspectives. Wladimir Andreff, Observatoire de l'économie du sport

Je tiens d'abord à remercier tous les intervenants pour leurs contributions au colloque, Gaëlle Millon pour l'animation dynamique des tables rondes et les participants pour leur présence qui valide l'intérêt de ce 3^e colloque de l'Observatoire.

Je vous invite d'ores et déjà au 4^e colloque de l'Observatoire en 2020, vraisemblablement en novembre, dont le thème sera arrêté le 3 décembre prochain.

La richesse du présent colloque ne permet évidemment pas que les conclusions en soient un résumé et je me bornerai à insister sur quelques points importants.

En premier lieu, nous pouvons prendre acte de l'annonce faite par Madame la Ministre dans son propos introductif du lancement dans un proche avenir d'une étude économique, éventuellement supervisée par l'Observatoire, relative à l'impact social et sociétal du sport en France.

S'agissant de la première partie du colloque qui a traité du sport pour tous et du marché des articles de sport, elle a donné lieu à une comparaison macro-économique internationale des marchés intérieurs (américains, chinois, français, etc.) d'articles de sport, présentation ensuite enrichie de l'expérience (micro-économique) concrète de quelques firmes du secteur opérant à l'international. Une troisième dimension aurait pu compléter cette vision d'ensemble, à savoir une analyse des exportations et des importations mondiales d'articles de sport, et de la part de chaque pays (dont la France) dans les exportations et importations totales. Une telle étude serait réalisable en exploitant les données du commerce mondial disponibles pour une nomenclature d'articles de sport dans la base de données *Comtrade* de l'ONU. Une telle étude a d'ailleurs été réalisée, sur des années anciennes, 2004 et avant (Andreff, publiée dans *European Sport Management Quarterly*, 2009). Le CEPII, invité à traiter ce thème, a décliné l'invitation faute de disposer de telles données. La mise à jour de l'étude susmentionnée serait de nature à intéresser, non seulement le CEPII, mais d'autres organismes (Filière Sport, Business France, Ministère des sports, etc.), voire les entreprises tournées vers l'international.

De la table ronde sur la responsabilité sociale de l'entreprise dans le sport j'ai personnellement retenu que la détérioration de l'environnement écologique (dérèglement climatique, qualité de l'air, biodiversité, etc.) a un fort impact négatif sur les performances – et la pratique – sportives en milieu pollué. A cette boucle négative s'en ajoute une autre: certaines pratiques sportives excessives, mais commercialisées et rentables (queues au sommet de l'Everest, activités sportives de montagne, etc.) sont nuisibles à ou destructrices de l'environnement écologique. On est donc en présence d'un potentiel cercle vicieux dans lequel la détérioration de l'environnement détériore la qualité des pratiques sportives lesquelles à leur tour tendent à détériorer l'environnement. L'urgence est d'approfondir la réflexion et l'analyse en vue de rompre la reproduction d'un tel cercle vicieux.

Pour ce qui est de la deuxième partie du colloque relative au sport professionnel et de haut niveau, il faut enregistrer le message de Maître Wehrli constatant qu'il n'y a aucune sorte d'alignement sur le Fair Play Financier de l'UEFA des régulations financières au niveau européen, chaque ligue de football nationale conservant ses propres règles et régulations. Ce constat n'est pas spécifique au football et peut être étendu à tous les sports professionnels. C'est dans ce contexte qu'il convient d'entendre le compte rendu de l'étude du CDES sur le 'modèle pyramidal' du sport européen et la question d'en défendre tant le principe que l'existence pratique face à la montée de ligues fermées supranationales dans un nombre croissant de sports professionnels européens. En ajoutant qu'une grosse difficulté est la diversité des points de vue et des approches parmi les pays membres de l'UE: la

3^e colloque de l'Observatoire de l'économie du sport

Les marchés du sport à l'international, Business France, Paris, 20 novembre 2019

moitié de ceux-ci ne sont ni particulièrement sensibles, ni convaincus qu'il «faut défendre ou sauver» le modèle pyramidal européen de ligues ouvertes.

Par conséquent, convient-il de s'arc-bouter sur l'accès à la compétition sportive conditionnée uniquement par les critères sportifs des ligues ouvertes? Ou seulement sur l'accession liée aux résultats obtenus par les clubs en ligues domestiques (nationales) ouvertes? Par-delà les conflits potentiels ou déjà matérialisés avec des ligues fermées existantes, ou des scénarios de conflits futurs, les importants enjeux sous-jacents sont repérés dans l'étude du CDES (mise à disposition des joueurs, calendriers des compétitions, attractivité des championnats nationaux, solidarité, formation, etc.). On ne peut que souscrire à l'appel au dialogue entre le modèle pyramidal et les ligues fermées qui émergent, au-delà d'une série de préconisations plus contraignantes, figurant dans l'étude du CDES. Mais ne faudrait-il pas aussi mobiliser toute la panoplie des instruments économiques déjà disponibles pour créer des incitations financières adressées aux grands clubs professionnels afin qu'ils choisissent de ne pas se précipiter à la première occasion dans une nouvelle ligue fermée en formation et qu'ils trouvent leur intérêt (financier) à rester dans le modèle pyramidal ?

La troisième partie du colloque a d'abord confirmé que la France mène bien une politique publique d'attractivité des grands événements sportifs internationaux (GESI) sur son territoire. Les 21 mesures listées dans un récent rapport parlementaire (présenté par M. Benjamin Dirx, député) sont là pour le rappeler. Mon rôle est de rappeler à mon tour que l'Observatoire a pour mission de veiller et d'œuvrer à la création d'une méthodologie de plus en plus homogène et standardisée des études d'impact économique des GESI accueillis en France, quand la supervision lui en est confiée (dernier exemple en date, la Ryder Cup 2018), en vue de rendre leurs résultats comparables sur le long terme.

Il faut enregistrer, par-delà les succès français (Mondial de football féminin, Mondial de rugby, JOP Paris 2024, etc.), un constat effectué lors de la réunion informelle des Ministres des sports de l'Union européenne (UE) au stade de France, le 31 mai 2018, montrant que la part des pays de l'UE diminue dans les GESI de niveaux 1, 2 et 3 accueillis dans le monde de 2018 à 2024 au bénéfice des BRICs, des pays émergents en général, de ceux d'Asie en particulier. Face à cette évidence, la plupart des Ministres (ou leurs représentants) présents à cette réunion ont manifesté une réticence à s'engager seuls désormais dans une candidature à accueillir un GESI de niveau 1 ou 2 et ont privilégié l'idée de candidatures conjointes à deux ou plusieurs pays membres de l'UE. Ceci dessine les contours d'une future politique européenne (UE) d'accueil des GESI, ce qui peut conduire à une réflexion quant à l'harmonisation de la politique française avec cette réalité.

En vous remerciant encore de votre présence et de votre participation à ce colloque et en vous donnant rendez-vous l'an prochain pour une quatrième édition.

Wladimir Andreff

Président du Conseil scientifique

Observatoire de l'économie du sport